

N° 5 0 0 3

*Monsieur le Conseiller,*

*S'il ne fait aucun doute que la radio de demain sera numérique, l'actuel projet de déploiement de la radio numérique par la voie de la diffusion hertzienne terrestre (RNT) suscite des interrogations.*

*Je souhaite que vous réexaminiez les conditions dans lesquelles la radio numérique répondra aux attentes des auditeurs, des éditeurs et des industriels, non sans prendre en considération l'impératif de maîtrise des comptes publics.*

*Votre mission s'attachera à dessiner les contours d'un modèle économique soutenable pour la réussite du lancement de la RNT, au besoin en ajustant des paramètres tels que les modalités de son déploiement, son degré de couverture territoriale ou la norme technologique sur laquelle elle repose.*

*Vous vous interrogerez sur l'opportunité d'un recours – alternatif ou complémentaire à la RNT – aux deux autres modes de distribution envisageables de la radio numérique que sont, d'une part, la voie satellitaire, d'autre part, le mode dit IP, en particulier sur les réseaux mobiles de troisième et quatrième générations.*

*Vous vous appuierez sur les réflexions déjà conduites par Marc TESSIER, Emmanuel HAMELIN, et le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Vous porterez une attention particulière aux modalités de passage à la diffusion numérique des radios indépendantes.*

*Monsieur David KESSLER  
Conseiller auprès du Maire de Paris  
Hôtel de Ville de Paris  
Rue Lobau  
75004 PARIS*

